

M= le president ouvre la séance
Il est procédé au tirage au sort des Contrats
devant être remboursés le 10-10-1954.

Le sort a désigné les contrats suivants

N° 3 à M. Bullet
N° 6 à M. Mettel
Pechay, Doer, R. Rouze, le Maire
~~Le Maire~~
Rouze, Deshayes, Sainé, M. Desperois

Objet
Chemins Vicinaux
N° 97. Transport de
matériaux

Séance du quatre septembre mil neuf cent
cinquante quatre, sous la Présidence de
M. Mettel René Maire.

Étaient présents - M. Bullet, Rouze,
Rivallay, Rouze, Breumont, Secourpentes, Sainé,
M^{me} Lemassé et Deshayes - M. Desperois
M. Rouze a été élu secrétaire

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal
les propositions qu'il a reçues de l'entrepreneur
Ferbah & Harcourt pour le transport de
matériaux pour la remise en état de la Chaussée
du chemin vicinal N° 97.

Le Conseil Municipal Considérant que les
prix consentis sont avantageux pour la
Commune, autorise M. le Maire à passer
les marchés avec la dite entreprise.

R. Rouze, Deshayes, le Maire
Rouze, Bullet

Objet
Goudronnage
de la
Cour de l'École

Reparation du
chœur de l'Église

Goudronnage du
Chemin de
Calvaine à la Mairie

Clayage

Séance du cinq Cinq septembre mil neuf cent
cinquante quatre sous la présidence de M. René Mettel
Maire d'Acton

Étaient présents M^{rs} Bullet, Rivallay, Secourpentes,
Rouze, Labrie, Breumont, Desperois, M^{me} Deshayes,
M^{me} Lemassé.
absent - M. Rouze.
M. Bullet a été élu secrétaire

En vue du goudronnage partiel de la cour de l'École
le conseil décide d'acheter le paviment qui se
trouve dans la cour et de faire faire le goudronnage
routé à savoir si les fonds seront pris sur les
reliques de la loi B. change ou sur d'autres fonds
disponibles

En utilisant les fonds qui sont en surplus
pour le goudronnage des chemins le conseil d'accord
avec le Maire décide de faire goudronner le
chemin qui va de Calvaine à la Mairie.

Le conseil envisage la réparation du chœur de
l'Église.

L'installation d'une ligne téléphonique
devant être faite tout prochainement il est
demandé par voie d'avis de bien vouloir faire
le clayage des chemins le
plus tôt possible.

R. Rouze, Deshayes, le Maire
Rouze, Bullet

Objet
vote d'un emprunt
de 3000000 de Fcs.
à la Caisse Régionale
de Crédit agricole

Création d'adduction
d'eau.

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le
neuf octobre le Conseil Municipal de Acton
légalement convoqué, s'est tenu en session, et a tenu
à la Mairie, sous la Présidence de M. Mettel Maire

Étaient présents: M. R. Rouze, Rivallay,
Rouze, Desperois, Bullet, M^{me} Lemassé
Absents M. Breumont, Sainé, M^{me} Deshayes.

M^{me} Lemassé a été élue secrétaire
Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté:

Monsieur le Maire expose que dans sa séance du
le syndicat d'adduction d'eau de
la région de Fontaine a décidé d'emprunter
à la Caisse Régionale de crédit agricole d'Orléans
la somme de 3.000.000 frs, remboursable en 30 ans
au taux de 3%, l'an pour effectuer des travaux
d'adduction d'eau dans les Communes membres du
syndicat et dont le détail est inscrite dans le
procès-verbal joint.

Il fait connaître que dans la répartition syndicale
la part de la Commune est de 250.000 frs.

La Commune se libérera de la somme due à la Caisse Régionale de Crédit agricole par suite de cet emprunt en 30 annuités à compter du au moyen d'annuités égales de 12.475^f payables le comprenant en outre de la somme nécessaire à l'amortissement du Capital, l'intérêt dudit Capital au taux de 1 3/4 l'an

Le Conseil Municipal après examen approuve l'exposé de Monsieur le Maire accepte la part de l'emprunt syndical dans les conditions prévues ci dessus et vote pour toute la durée de l'amortissement une imposition extraordinaire d'un produit égal à la part d'annuité garantie. Il s'engage par ailleurs à respecter toutes les clauses prévues par le contrat d'emprunt passé entre le syndicat et la Caisse régionale de crédit agricole et l'emprunt syndical dont question ci-dessus correspondant actuellement à centimes pendant toute la durée du prêt

Le Conseil Municipal décide en outre de donner pouvoir à Monsieur Moisy président du Comité syndical de signer le contrat de prêt pour l'emprunt à long terme de 3.000.000 frs au nom du syndicat

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien l'autoriser à contracter la part d'emprunt revenant à la commune soit 250.000 frs auprès de la Caisse régionale de crédit agricole

Il est ainsi signé les membres présents...
 Pour Copie Conforme
 Le Maire
 [Signatures]

Seance du neuf octobre.

L'an mil neuf cent cinquante quatre le neuf octobre à 18^h30 le Conseil Municipal de la commune d'Helleville sous la présidence de M. Michel Marie et ainsi présents: M^{rs} Rouzeau - Rivallan. Pouillet Aumery Despernois absents: Brument Laine Lecourtois M^{rs} Deshayes formant la majorité des membres en exercice M^{me} Demarle a été élue secrétaire

Monsieur le Maire expose que dans sa réunion du 5 Avril 1954. le Comité du syndicat d'adduction d'eau potable de la Région de Fontaine la Sorde

a décidé de procéder à des travaux de curage du Barris de la source de Fontaine la Sorde destinée à l'alimentation en eau potable du syndicat.

Ces travaux permettront de se rendre compte de l'écoulement et de l'origine des venues d'eau contraires à la formation de flu source et par suite de dresser le projet des ouvrages de Captage définitifs.

En vue du paiement de ces travaux préliminaires dont le montant est évalué à 22.500^f, le Comité du syndicat a demandé à chaque commune une participation calculée sur la base de 100^f par habitant à desservir dans le projet d'ensemble d'alimentation en eau

La participation de la commune d'Helleville a ainsi été fixée à 17.700^f.

Devant cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter un crédit de 17.700^f nécessaire au paiement des travaux de curage du Barris de la source de Fontaine la Sorde destinés par le syndicat d'adduction d'eau potable de la Région de Fontaine la Sorde dans sa séance du 5 Avril 1954. Cette somme sera prélevée sur l'article 11^o du budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour Copie Conforme
 le Maire
 [Signatures]

Office
 Bureau des
 Chemins vicinaux
 114 34 et 37.

Seance du neuf octobre mil neuf cent cinquante quatre.

Présents: M^{rs} Pouillet. Aumery. Rouzeau. Rivallan Despernois. M^{me} Demarle

Absents: Brument Laine Lecourtois. M^{rs} Deshayes a été élue secrétaire M^{me} Demarle.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du programme des modernisations des chemins vicinaux autorise M le Maire à passer les marchés de gré à gré avec les fournisseurs de biens hydrocarbures (carburants) de la Française de Raffinage et d'entretien de l'usine de Brumet et chargé de Cytilobray et de l'entretien des lampes

certifié conforme
 le Maire
 [Signature]

de:
 ifation ay.
 vote Carbay
 maire et
 a Caplay
 Laine de
 à la Sorde

Objet
 Situation au
 1^{er} octobre 1954.

Situation au 1^{er} Octobre

Ressources

Crête vicinal 1954.	179.060	
Reliquat	49.722	
Plus values de la taxe vicinale	323	
Fonds de péréquation de la taxe locale	46.617	
	140.416	
Subventions de départements	50.000	
Présumés	1.600.000	
	<u>2.096.138</u>	<u>2.096.138</u>

Depenses

1 ^{er} fact. payés au 30 sept		115.532
2 ^{es} fact. en cours de liquidation		
Caillon Peraboli	280.000	
Gravelley (envois)	50.000	
Fournitures de gravier (envois)	323.000	
Mise en œuvre de la	523.705	
	<u>1.176.705</u>	<u>1.176.705</u>
3 ^e Depenses à faire maty d'œuvre caillons et surs d'ici la fin de l'année		60.000
		<u>1.236.705</u>

Conclusion

Dans le cas où le Conseil déciderait d'affecter aux travaux des chemins le produit des fonds de péréquation de la taxe locale à savoir 176.607 + 140.416 = 217.023 le montant des ressources par l'année serait de (voir tableau des ressources) 2.096.138 Il resterait disponible environ 2.096.138 - 1.236.705 = 662.900

Avec cet argent on pourrait préparer des us chemins à choisir par le conseil sur ce budget d'emploi, à faire dans le courant de l'été et de l'automne au Christ avec les envois des départements.

27 Dans le cas où le Conseil décide d'affecter tout ou partie de la taxe de fond de péréquation notamment se payer les travaux de la cour d'école la disponibilité serait réduite à 450.000 environ on pourrait préparer une remise en état de chemins comme ci-dessus mais moins longue (700 à 800 ms)

R. Bouyer
 M. Bouyer
 J. Bouyer
 de M. Bouyer

Objet -
 Aménagement de la cour d'école.

Secours de novembre mil neuf cent cinquante quatre
 présentée M. Mestral
 Présents: M. Bulet, Aunay, Desferres, Rivallan, Rouze, M. Lemaire.
 Absents: Brunet Laine, Leclercq, M. Deshayes et de l'ère Secrétaire M. Rouze.

Le Conseil Municipal décide que le concours du Service des Ponts et Chaussées pour les travaux de modernisation de la cour des écoles et des chemins d'accès sera retenu conformément à la circulaire ministérielle du 28 Avril 1944 au taux de 4% du montant des travaux.

et signé
 M. Bouyer
 de M. Bouyer

Cour d'école et Chemins Rur. 45.444.

Caillon je vide	
Gravelley	
Chateaux je vide	
Jouery envoi	11.000
gravier et bitume "	20.000
	<u>86.444.</u>
11% envoi	3.500
	<u>89.944.</u>